



**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Lundi 28 juin 2021  
à 19h30**

**Membres présents** BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, GRAEL Richard, MURAT Delphine, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien  
**Membres excusés :** GARIN Thérèse, TRUC Frédéric

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT N°2 DU LOCAL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la CAO a attribué le lot n°2 concernant le barrièrage, le terrassement et le gros œuvre partiel du marché du centre technique à l'entreprise TIVILLIER de SOUZY. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**AVIS SUR LE PASSAGE DE LA TEOM**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a financé une étude pour la réorganisation du service de collecte des ordures ménagères et pour la gestion des biodéchets. Les coûts de récolte et traitement des déchets sont en progression constante. Actuellement, les usagers (professionnels ou non) sont redevables chaque année de la Redevance des ordures ménagères dont le montant par personne est unique (montant voté chaque année par le bureau communautaire). Chaque habitant dès sa naissance paie une redevance, dont le montant est le même quel que soit son âge ou sa situation. Un foyer paie sa redevance en fonction du nombre de personnes qui la compose. Inversement la TEOM se base sur les bases fiscales foncières (grandeur et qualité du logement..).

Le conseil municipal donne un avis défavorable au passage à la TEOM indiquant que bien que si ce système allège la charge des familles avec enfants, par ailleurs, il crée une iniquité sociale et territoriale, constitue un nouvel impôt, pénalise fortement les personnes seules et pourrait désensibiliser sur le problème des déchets et du recyclage.

**AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE POUR LE STADE DE FOOT**

Monsieur le Maire rappelle la fusion des clubs de foot de l'ASM de MEYS et le club de l'AS GREZIEU LE MARCHÉ.

Il dit que le club est venu présenter un projet de stade synthétique pour palier à la difficulté croissante de trouver un terrain disponible et en état pour tous les licenciés, malgré l'utilisation des stades de MEYS et GREZIEUX LE MARCHÉ (stades enherbés) en alternance. Chacun débat sur les avantages et inconvénients d'un tel investissement.

Le conseil municipal donne un avis défavorable à ce projet d'installation d'un terrain synthétique au stade du foot Il comprend bien que ce terrain permettrait aux footballeurs de jouer sans interruption toute l'année, que cela apporterait un confort aux joueurs et entraîneurs et préserverait les terrains de GREZIEUX LE MARCHÉ. Par ailleurs, estimant que l'emprise du futur terrain synthétique obère la parcelle en réserve pour de futurs aménagements, que cette emprise oblige à dévoyer le chemin d'accès appartenant à l'ESAT que cette opération représente un investissement de 820 K€ qui n'est pas repéré dans le plan d'investissement de la commune, que l'installation d'un terrain synthétique ne correspond pas à la politique de la municipalité envers la protection de l'environnement notamment par rapport à l'étang Varagnat situé à proximité. Il propose que le club crée une commission avec les élus des 2 communes afin de trouver des solutions adaptées et que la mairie de GREZIEUX LE MARCHÉ réfléchisse à installer l'éclairage sur son stade pour alléger les entraînements à MEYS.

**AIDE FINANCIERE POUR LA FÊTE DE LA BATTEUSE**

Monsieur le Maire rappelle la crise sanitaire actuelle, les protocoles de fermeture et d'ouverture concernant les festivités. L'association de la Batteuse se réunit le 30 juin 2021 afin d'étudier la faisabilité et les modalités d'organisation de leur traditionnelle fête de la Batteuse le dernier week end d'août. A ce jour, rien n'est décidé.

Un feu d'artifice sera tiré si la fête est organisée. Le maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de la moitié des frais engagés pour ce feu d'artifice, déduction faite de toute autre aide et dans la limite de 745€ si cette manifestation a lieu. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**TRAVAUX DE L'ENTREPRISE SOGEA**

Monsieur le Maire rappelle les nombreux travaux

cet été dans le village, notamment ceux de la société SOGEA et les perturbations que cela entraînent pour tous.

### **CLECT**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 23 juin 2021, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Deux représentants de chaque commune doivent être désignés. Monsieur Philippe GARNIER est désigné représentant titulaire et monsieur Richard GRAEL suppléant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La date du prochain conseil municipal est  
Lundi 20 septembre 2021 à 19h30

Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

